

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-97

**Modification du tableau
des effectifs**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Suite à la réussite à l'examen professionnel de 5 agents communautaires détenant le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, il convient de créer 5 emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à TC afin de pouvoir les nommer. Cette création s'accompagnera de la suppression de 4 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à TC.

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent communautaire détenant le grade d'éducateur des APS de 1^{ère} classe, il convient de créer 1 emploi d'éducateur principal de 1^{ère} classe (anciennement éducateur des APS hors classe) afin de pouvoir le nommer.

Un agent, actuellement Psychologue hors classe à TC, filière médico-sociale, chargé de la Direction d'un pôle de la Communauté de Communes Terre de Camargue, a sollicité une intégration directe dans la filière administrative dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché principal, afin que sa filière et son grade correspondent aux missions qu'il accomplit au quotidien. En vue de procéder à cette intégration directe, il convient de créer un emploi d'attaché principal à TC et de supprimer de fait, un emploi de psychologue hors classe à TC.

Suite à l'ouverture du nouveau restaurant scolaire de Saint Laurent d'Aigouze, l'effectif en personnel doit être augmenté de trois agents pour permettre un service aux enfants dans les meilleures conditions. D'autre part, un agent municipal, mis jusqu'alors à disposition de la Communauté de Communes Terre de Camargue par la commune du Grau du Roi en restauration scolaire, a fait valoir ses droits à la retraite. Il convient donc de pallier ce départ. En conséquence, il convient de créer 4 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 28h.

Afin de régulariser le tableau des effectifs et éviter de conserver des emplois qui ne seront pas utilisés, il convient de supprimer les emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 23h30
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à TC
- 1 emploi de technicien à TC
- 1 emploi d'ingénieur principal à TC

Il convient de supprimer un contrat CUI-CAE arrivé à terme le 05/07/2011.

Pour cela, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière	CREATION		Filière	SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail		Nb de postes	Grade et temps de travail
Administrative	5	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe à TC (A compter du 26/09/2011)	Administrative	4	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à TC (A compter de la date de nomination des agents dans le grade supérieur)
Sportive	1	Educateur principal de 1 ^{ère} classe (ancien éducateur des APS hors classe) à TC (A compter du 26/09/2011)			
Administrative	1	Attaché principal à TC (A compter du 26/09/2011)	Médico-sociale	1	Psychologue hors classe à TC (A compter de la date de nomination de l'agent dans la filière administrative)
Technique	4	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 28h (A compter du 26/09/2011)	Technique	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 23h30 (A compter du 26/09/2011)
			Technique	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC (A compter du 26/09/2011)
			Technique	1	Technicien à TC (A compter du 26/09/2011)
			Technique	1	Ingénieur principal à TC (A compter du 26/09/2011)
				1	Contrat CUI-CAE (A compter du 26/09/2011)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus, à compter des dates précisées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-98

Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, expose à l'Assemblée que l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet aux Centres de Gestion « de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires ».

Le Centre de Gestion assurant déjà cette mission depuis plusieurs années, mais suite à la mise en concurrence du contrat d'assurance contre les risques statutaires, exigée par le décret du 27 février 1998 soumettant les assurances au code des marchés publics, propose une convention définissant les modalités de ce partenariat qui s'adresse aux collectivités qui décident d'adhérer au nouveau contrat d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la Communauté de Communes a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Gard,
- D'accepter qu'en contrepartie de la mission définie dans la convention, la Communauté de Communes verse une contribution fixée selon l'option choisie :
 - Décès + accident du travail = 0.10 %
 - Décès + accident du travail + congé longue maladie + congé longue durée = 0.15 %
 - Décès + accident du travail + congé longue maladie + congé longue durée + congé maternité = 0.20 %
 - Tous risques statutaires = 0.25 %
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-99

**Souscription au contrat
groupe d'assurance contre
les risques statutaires**

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue a, par délibération n° 2011-02-02 du 14 février 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard de souscrire, pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Communauté de Communes Terre de Camargue les résultats la concernant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi expose à l'Assemblée que l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter la proposition suivante :
 - Courtier GRAS SAVOYE / Assureur / AXA
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2012
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents CNRACL :

Voir propositions sur note d'information, résumé des garanties

Agents IRCANTEC :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1.09 %.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et toute pièce à intervenir,
- De donner délégation à Monsieur le Président pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

**Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011
Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-100

**Composition des
commissions thématiques**

Monsieur le Président rappelle que, dès 2008, pour préparer les délibérations et améliorer le fonctionnement du Conseil Communautaire, des commissions thématiques ont été créées.

Ces commissions de travail et d'études sont chargées de rendre opérationnelles les grandes orientations définies par le Conseil Communautaire. Chaque commission travaille sur les sujets concernant son domaine d'action. Le Président de chaque commission rend ensuite compte du travail de la commission, d'abord en réunion du Bureau, puis en Conseil Communautaire.

Les commissions thématiques examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports qui sont soumis, pour décision, au Conseil Communautaire. Les commissions ne sont pas des instances décisionnelles et ne peuvent, en aucun cas, décider à la place du Conseil Communautaire.

Afin de poursuivre la structuration de la Communauté de Communes Terre de Camargue, mieux appréhender les réalités locales actuelles, les enjeux à venir et permettre ainsi une meilleure déclinaison du projet politique de territoire de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, a opéré une refonte de l'architecture des commissions thématiques, par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011.

Chaque commission est présidée par un Vice-président en fonction de la délégation qui lui est confiée par le Président.

Le Conseil Communautaire a désigné les membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes Terre de Camargue, dont la composition respecte le principe de la représentation égalitaire pour permettre l'expression pluraliste des élus communautaires, à savoir deux élus de chaque commune membre.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de procéder à main levée à l'élection des délégués au sein des commissions thématiques et de les composer de la façon suivante, à compter de ce jour :

Finances et Evaluation des politiques publiques
Monsieur Noël GENIALE (Président de la commission)
M. Cédric BONATO
Mme Marie ROCA
M. Etienne MOURRUT
M. Philippe PARASMO
M. Alain FONTANES
M. Laurent PELISSIER

Développement durable et environnement
Madame Annie BRACHET (Présidente de la commission)
Mme Kadija PINCHON
M. Dominique DIAS
Mme Christine GROS
M. Jacques ROSIER-DUFOND
M. Santiago CONDE
Mme Magali POITEVIN

Travaux, Eclairage Public, Eau et Assainissement
Monsieur Jean-Paul CUBILIER (Président de la commission)
M. Fabrice LABARUSSIAS
M. Richard PAULET
M. Yves FONTANET
Mme Patricia LARMET
M. Laurent PELISSIER
M. Alain FONTANES

Tourisme et Ports intercommunaux maritimes de plaisance
Monsieur Jean SPALMA (Président de la commission)
Mme Florence COMBE
M. Fabrice LABARUSSIAS
Mme Christine GROS
M. Philippe PARASMO
M. Rodolphe TEYSSIER
M. Lionel JOURDAN

Restauration collective
Madame Carine BORD (Présidente de la commission)
Mme Kadija PINCHON
M. André MORRA
M. Enry BERNARD BERTRAND
Mme Diane COULOMB
Mme Magali POITEVIN
M. Rodolphe TEYSSIER

Equipements sportifs et Loisirs
Monsieur Santiago CONDE (Président de la commission)
M. Richard PAULET
M. Jean Pierre SPIERO
Mme Diane COULOMB
Mme Incarnation CHALLEGARD
M. Alain FONTANES
M. Rodolphe TEYSSIER

Culture et Education
Monsieur Léopold ROSSO, Président
M. Fabrice LABARUSSIAS
M. Jean Pierre SPIERO
Mme Incarnation CHALLEGARD
Mme Diane COULOMB
Mme Magali POITEVIN
M. Laurent PELISSIER

Economie et Zone d'Activités
Monsieur Cédric BONATO (Président de la commission)
Mme Florence COMBE
M. Dominique DIAS
Mme Christine GROS
M. Jacques ROSIER-DUFOND
M. Alain FONTANES
M. Laurent PELISSIER

Emploi et Insertion
Monsieur André MORRA (Président de la commission)
Mme Christel PAGES
Mme Marie ROCA
M. Jacques ROSIER-DUFOND
M. Julien CANCE
Mme Magali POITEVIN
M. Rodolphe TEYSSIER

Habitat et Droit des Sols
Monsieur Yves FONTANET (Président de la commission)
Mme Maryline POUGENC
M. Fabrice LABARUSSIAS
M. Noël GENIALE
Mme Patricia LARMET
M. Jean Paul CUBILIER
M. Laurent PELISSIER

Aménagement du territoire, Prévention des risques naturels, Sentiers de Randonnées
Monsieur Lionel JOURDAN (Président de la commission)
M. Cédric BONATO
Mme Christel PAGES
M. André DELLA SANTINA
M. Jean SPALMA
M. Rodolphe TEYSSIER
M. Jean Paul CUBILIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De composer les commissions thématiques, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation : 13/09/2011

Date d'affichage convocation : 13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-101

**Election d'un membre au
Conseil d'Exploitation des ports
maritimes de plaisance**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Vu la délibération n° 2008-04-78 du 28 avril 2008 portant élection des membres du Conseil d'exploitation des ports maritimes de plaisance.

Vu l'arrêté n° 2010-01 du 8 février 2010 relatif au mode de fonctionnement et d'administration de la régie chargée de l'exploitation des ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues-Mortes et de le Grau du Roi et notamment son article 5 qui stipule que les membres du Conseil d'Exploitation sont élus pour la durée de leur mandat.

Considérant que le mandat d'un membre du Conseil d'Exploitation a pris fin suite au renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze et à l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection d'un nouveau représentant au sein du Conseil d'Exploitation des ports maritimes de plaisance, d'Aigues Mortes et du Grau du Roi.

M. Lionel JOURDAN présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit comme nouveau représentant M. Lionel JOURDAN pour la durée résiduelle du mandat pour siéger sein du Conseil d'exploitation des ports maritimes de plaisance, d'Aigues Mortes et du Grau du Roi.

Récapitulatif des résultats définitifs :

- Sont membres du Conseil d'Exploitation des ports maritimes de plaisance, d'Aigues Mortes et du Grau du Roi :
 - M. Jean SPALMA
 - M. Noël GENIALE
 - Mme Patricia LARMET
 - M. Philippe PARASMO
 - Mme Christine GROS
 - Mme Florence COMBE
 - M. Fabrice LABARUSSIAS
 - Mme Marie ROCA
 - M. Richard PAULET
 - M. Lionel JOURDAN

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-102

**Election d'un membre au
Conseil d'Administration du
Collège Irène Joliot Curie**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la délibération n° 2008-04-87 du 28 avril 2008 relative à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Irène Joliot Curie d'Aigues-Mortes.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient d'abroger la délibération n° 2008-04-87 du 25 avril 2008 et d'élire un délégué communautaire pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Conseil d'Administration du Collège Irène Joliot Curie à Aigues-Mortes.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection d'un délégué.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n° 2008-04-87 du 25 avril 2008,
- Elit Mme Magali POITEVIN comme représentante de la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Conseil d'Administration du Collège Irène Joliot Curie d'Aigues Mortes,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-103

**Election des représentants
au Syndicat Mixte
Entre Pic et Etang**

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 11 du 6 février 2002 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Camargue au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang, chargé de l'incinération des ordures ménagères.

Vu la délibération n° 2008-04-85 du 28 avril 2008 relative à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat.

Vu le renouvellement du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient d'abroger la délibération n° 2008-04-85 du 25 avril 2008 et d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°2008-04-85 du 25 avril 2008,
- Elit, pour siéger en qualité de délégués titulaires au sein du Syndicat :
 - Mme Annie BRACHET
 - Mme Marie ROCA
 - M. Santiago CONDE
- Elit, pour siéger en qualité de délégués suppléants au sein du Syndicat :
 - Mme Martine LAMBERTIN
 - Mme Diane COULOMB
 - M. Jean Paul CUBILIER
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-104

**Election des représentants
au Syndicat Mixte
du SCOT Sud Gard**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 21 du 17 juillet 2002 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Camargue au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard (SCOT Sud Gard).

Vu la délibération n° 2008-04-84 du 28 avril 2008 relative à l'élection de 9 délégués titulaires pour siéger au sein du Comité Syndical.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient d'abroger la délibération n° 2008-04-84 du 25 avril 2008 et d'élire 9 délégués pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Comité Syndical.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection de 9 délégués.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°2008-04-84 du 25 avril 2008,
- Elit, comme membres du Comité Syndical du SCOT Sud Gard :
 - M. Léopold ROSSO
 - M. Yves FONTANET
 - M. Jean Paul CUBILIER
 - M. Jacques ROSIER-DUFOND
 - M. Alain FONTANES
 - M. Lionel JOURDAN
 - Mme Maryline POUGENC
 - Mme Martine LAMBERTIN
 - M. Laurent PELISSIER
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-105

**Election des délégués au
Syndicat Mixte des Nappes
Vistrenque et Costières**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2006-06-21-14.1 du 21 juin 2006 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Camargue au Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières dans le cadre de ses compétences « études et exploitation du réseau d'adduction d'eau potable des communes membres » et « participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale – réalisation de toute action en faveur de la mise en place d'un schéma de secteur permettant l'harmonie des plans locaux d'urbanisme ».

Vu la délibération n° 2008-04-83 du 25 avril 2008 relative à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient d'abroger la délibération n° 2008-04-83 du 25 avril 2008 et d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à mainlevée, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°2008-04-83 du 25 avril 2008,
- Elit, pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières :
 - M. Lionel JOURDAN, Délégué titulaire
 - M. Richard PAULET, Délégué suppléant
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation : 13/09/2011

Date d'affichage convocation : 13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-106

**Election des délégués au
SYMADREM (Syndicat Mixte
Interrégional d'Aménagement
des Dignes du Delta du Rhône
et de la Mer)**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque :

Vu l'arrêté préfectoral des Bouches du Rhône du 27 décembre 2004, relatif à l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Camargue au Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM) opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2005.

Vu la délibération n° 2008-04-79 du 25 avril 2008 relative à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du SYMADREM.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient d'abroger la délibération n° 2008-04-79 du 25 avril 2008 et d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du SYMADREM.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à mainlevée, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°2008-04-79 du 25 avril 2008,
- Elit, pour siéger au sein du SYMADREM :
 - M. Lionel JOURDAN, Délégué titulaire
 - M. André MORRA, Délégué suppléant
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-107

**Election des délégués au bureau
et au comité syndical du
Syndicat Mixte
du Pays Vidourle Camargue**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2008-04-80 du 25 avril 2008 relative à l'élection de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical ainsi qu'à l'élection de deux membres parmi les quatre délégués titulaires pour siéger au Bureau du Pays Vidourle Camargue.

Vu la délibération n° 2009-09-131 du 9 septembre portant élection d'un délégué suite à la démission d'un vice-président de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Vu la délibération n° 2008-04-80 du 25 avril 2008 relative à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient :

- D'abroger les délibérations n°2008-04-80 du 25 avril 2008 et n° 2009-09-131 du 9 septembre 2009,
- D'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du comité syndical,
- D'élire 2 membres parmi les 4 délégués titulaires pour siéger au Bureau du Pays Vidourle Camargue.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à mainlevée, à cette élection.

Le Conseil Communautaire :

- Elit, à l'unanimité, comme délégués titulaires pour siéger au sein du comité Syndical
 - M. Léopold ROSSO
 - M. Cédric BONATO
 - M. Jacques ROSIER DUFOND
 - M. Laurent PELISSIER
- Elit, à l'unanimité, comme délégués suppléants pour siéger au sein du comité Syndical
 - M. Julien CANCE
 - M. André DELLA SANTINA
 - M. André MORRA
 - M. Jean Paul CUBILIER
- Elit, à l'unanimité, comme membres du Bureau du Pays :
 - M. Léopold ROSSO
 - M. Cédric BONATO

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-108
**Election d'un représentant au
bureau et au Conseil
d'Administration de
l'Association Maison de l'Emploi
et de l'Entreprise du Pays
Vidourle Camargue (MDEE)**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2009-09-132 du 9 septembre 2009 relative à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour siéger aux côtés de Monsieur Léopold ROSSO, Président, au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.

Vu le renouvellement du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient d'abroger la délibération n° 2009-09-132 du 9 septembre 2009 et d'élire 1 délégué pour représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue aux côtés de Monsieur Léopold ROSSO, Président, au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à mainlevée, à l'élection d'un délégué.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°2009-09-132 du 9 septembre 2009,
- Elit, M. Cédric BONATO comme représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour siéger, aux côtés de M. Léopold ROSSO Président, au sein du Conseil d'Administration et du bureau de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-109

**Election des délégués au comité
de pilotage et Conseil
d'Administration du PLIE
du Pays Vidourle Camargue**

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2008-07-130 du 9 juillet 2008 relative à l'élection de quatre délégués pour siéger au sein du comité de pilotage du PLIE dont deux siègent également au conseil d'administration.

Vu la délibération n° 2009-09-133 du 9 septembre 2009 portant élection d'un délégué pour siéger au comité de pilotage et au conseil d'administration suite à la démission d'un vice-président de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Vu le renouvellement du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient :

- D'abroger les délibérations n° 2008-07-130 du 9 juillet 2008 et n° 2009-09-133 du 9 septembre 2009,
- D'élire 4 délégués pour siéger et représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du comité de pilotage,
- D'élire, parmi ces 4 délégués, 2 délégués pour siéger au Conseil d'Administration du PLIE.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à mainlevée, à l'élection des délégués.

Le Conseil Communautaire :

- Elit, à l'unanimité, 4 délégués pour siéger au sein du comité de pilotage du PLIE,
 - Mme Kadija PINCHON
 - Mme Incarnation CHALLEGARD
 - M. Cédric BONATO
 - M. Rodolphe TEYSSIER
- Elit, à l'unanimité, parmi ces 4 délégués, 2 délégués pour siéger au sein du Conseil d'Administration du PLIE,
 - M. Cédric BONATO, comme délégué Titulaire
 - M. Rodolphe TEYSSIER, comme délégué Suppléant
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-110

**Election d'un représentant au
Conseil d'Administration
de la Mission Locale
de Petite Camargue**

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2008-04-88 du 25 avril 2008 relative à l'élection de deux délégués pour siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale de Petite Camargue.

Vu la délibération n° 2009-10-157 du 21 octobre 2009 portant élection d'un délégué pour siéger au conseil d'administration suite à la démission d'un vice-président de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Vu le renouvellement du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Il convient :

- D'abroger les délibérations n° 2008-04-188 du 25 avril 2008 et n° 2009-10-157 du 21 octobre 2009,
- D'élire 2 délégués pour siéger et représenter la Communauté de Communes Terre de Camargue au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Petite Camargue

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à mainlevée, à l'élection des délégués.

Le Conseil Communautaire :

- Elit, à l'unanimité, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Petite Camargue :
 - M. Cédric BONATO
 - M. André MORRA
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation : 13/09/2011

Date d'affichage convocation : 13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-111

**Vente d'une partie de la parcelle
AR n° 139 (Lot A) jouxtant le
Collège Irène Joliot Curie -
Chemin du Bosquet sur la
commune d'Aigues Mortes**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « *En matière de développement économique - Aménagement, gestion et entretien de zone d'activités industriels, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires ou aéroportuaires* ».

La Communauté de Communes Terre de Camargue est propriétaire d'un terrain cadastré AR n°139 de 935m² jouxtant le collège Irène Joliot Curie à Aigues-Mortes dont la ventilation cadastrale se compose en 2 lots :

- Lot A - superficie 646m², supportant une construction ancienne de 47m² avec garage fermé adossé de 30m²
- Lot B - superficie 340m², restant la propriété de la Communauté de Communes (Poste de relèvement)

N'ayant pas de projet sur cette portion de terrain (Lot A), il est envisagé de vendre la parcelle Lot A d'une superficie de 646m² dont l'évaluation réalisée par France Domaine est estimé à 200 000 € net.

Le Conseil Général du Gard souhaite acquérir cette parcelle au prix estimé par France Domaine dans la mesure où la Communauté de Communes Terre de Camargue prend en charge la démolition du bâtiment existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de vendre au Conseil Général du Gard, la partie de la parcelle AR n° 139 Lot A, au prix de 200 000 € net correspondant à l'estimation du France Domaine, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de démolition et à signer toutes pièces nécessaires,
- De passer l'acte de vente auprès de Maître Alice AVEZOU, notaire du Cabinet Notarial « Henri AVEZOU - Bernard BASTIDE – Alice AVEZOU » sise à Le Grau du Roi (30240),
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-112

**Application d'un coefficient
multiplicateur de la TASCOM
(Taxe sur les surfaces
commerciales)**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose les dispositions du 5ème alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales.

Depuis le 1er janvier 2011, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) prévue aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, est perçue au profit de la Communauté de Communes.

La TASCOM est due par :

- les exploitants de surfaces commerciales de plus de 400 m2 dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 €.
- les exploitants dont la surface de vente cumulée de l'ensemble des entreprises et/ou des établissements excède 4000 m2.

L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale affectataire de la taxe peut, pour la première fois au titre de la taxe due en 2012 et avant le 1er octobre 2011, appliquer aux montants de la taxe, un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

Ce coefficient ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05 au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée. Il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

Pour 2012, la Communauté de Communes Terre de Camargue pourra faire varier le taux dans les conditions citées ci-dessus.

Compte tenu d'une recette 2011 prévisionnelle de 209 809,00 €, l'adoption d'un coefficient multiplicateur de 1.05 générerait un produit complémentaire de **2202,99 €**.

Vu le décret n°2010-1026 du 31 août 2010 relatif à la taxe sur les surfaces commerciales et fixant les conditions dans lesquelles les services de la DGFIP sont informés des décisions des collectivités en matière de coefficient multiplicateur applicable au montant de la taxe,

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes Terre de Camargue de définir le coefficient multiplicateur applicable au montant de cette taxe dans la fourchette de 0,95 à 1,05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'appliquer un coefficient multiplicateur de **1,05** au montant de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à compter de l'exercice 2012,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-113

**Création de la Commission
Intercommunale
des Impôts Directs (CIID)**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Conformément à l'article 34 (XVIII - A - 4^{ème} alinéa) de la loi de finances rectificative pour l'année 2010, rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au niveau des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI). En d'autres termes les commissions communales des impôts sont remplacées par une commission intercommunale qui doit, dans ce cas, être pris en charge par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Cette commission a pour objet de donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et établissements industriels, proposées par l'administration fiscale. Elle est composée de 10 commissaires et du Président ou d'un Vice-Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Les candidats commissaires doivent impérativement répondre aux critères suivants :

- Etre français ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir au moins 25 ans
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Pour rappel, un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et d'effectuer toutes les démarches nécessaires jusqu'à sa mise en œuvre, notamment l'établissement de la liste qui sera remise au Directeur Départemental des Finances Publiques, qui désignera les 10 membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-114

**Convention annuelle entre la
Communauté de Communes
Terre de Camargue et
l'Association Mission Locale
de Petite Camargue -
Aide au fonctionnement et à
l'animation de l'association
pour l'année 2011**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur MORRA, Vice-président, rappelle à l'Assemblée, les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue, dans le cadre de sa compétence relative aux actions de développement économique, notamment les points emplois existants ou à créer et les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel, l'action de la Mission Locale de Petite Camargue.

Afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur, il convient d'établir une nouvelle convention pour l'année 2011.

Par la présente convention, la Mission Locale de Petite Camargue s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique mentionnées en préambule, le programme d'actions suivant, lequel fait partie intégrante de la convention :

- Repérage, accueil, information, orientation des jeunes du territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- Accompagnement dans la mise en œuvre des parcours d'insertion dans une approche globale prenant en compte l'ensemble de ses composantes : vie quotidienne, logement, santé...
- Actions pour favoriser l'accès à l'emploi, notamment d'actions dans le cadre des dispositifs de formation alternée, ou d'insertion par l'activité économique,
- Expertise et observation du territoire,
- Ingénierie de projet et animation locale, visant entre autre la mobilisation des acteurs locaux dans une démarche d'appropriation d'un outil de développement local au service des jeunes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Terre de Camargue contribue financièrement à ce service. La durée de la convention est fixée à un an.

Le coût total estimé éligible du programme d'actions pour l'année 2011 est évalué à 33 104,10 €, conformément au budget prévisionnel.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

La Communauté de Communes Terre de Camargue contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 33 104,10 € déterminé de la façon suivante :

- Aide au fonctionnement et à l'animation de l'association :
1,70 € x 19.473 habitants = 33 104,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention à conclure avec l'association Mission Locale de Petite Camargue, dans les conditions susvisées, pour l'année 2011 et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation : 13/09/2011

Date d'affichage convocation : 13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-115

**Travaux en régie : Fixation du
taux horaire de travail
pour l'année 2011**

Monsieur BERNARD-BERTRAND,
Vice-président, expose :

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local propose la définition suivante des travaux en régie :

« Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. »

La valorisation des travaux en régie repose sur la prise en compte du coût horaire de main d'œuvre par grade ainsi que les frais annexes liés à l'équipement.

Vu les travaux en régie réalisés chaque année sur les bâtiments intercommunaux, il convient de fixer les taux de main d'œuvre, grade par grade, comme suit pour l'année 2011 :

Grade ou emploi	Taux horaire
Adjoint technique 2° classe	15.19 €
Adjoint technique 1° classe	18.03 €
Ingénieur principal	32.18 €
Ingénieur en chef	46.28 €
Adjoint administratif 2° classe	18.82 €
CDI Droit public	21.51 €

Ces taux horaires sont calculés sur la base d'une moyenne des salaires des agents (brut + charges) en fonction du grade, de l'indice détenu par les agents et des frais annexes liés à leur équipement, référence des salaires prises sur la rémunération d'août 2011.

Les taux seront révisés chaque année sur la base des salaires du mois d'août de l'année concernée afin de respecter l'évolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter les taux horaires pour les travaux en régie, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation :13/09/2011
Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-116

**Décision modificative n°1 -
Budget Principal**

Monsieur GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

La décision modificative concerne les neuf points suivants :

1) Mur du stade du Bourgidou à Aigues Mortes

Dans le cadre des travaux du stade, du matériel a dû être loué. C'est la raison pour laquelle, un virement de la section investissement vers la section fonctionnement a dû être réalisé afin de régler la facture sur le compte approprié.

2) Symadrem

Après réception de la participation financière du Symadrem, il est nécessaire d'ajuster les crédits en conséquence.

3) Sinistre vitre cassée au Centre Aqua Camargue

Au mois de décembre 2010, une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur pour un bris de glaces. La Communauté de Communes a reçu un chèque de 4 771,74 € qui a été comptabilisé en recette de fonctionnement. Cependant, la Communauté de Communes a réglé la facture de l'entreprise qui a changé les vitres et qui s'élève à la somme de 4 176,49 €. C'est la raison pour laquelle, une décision modificative est nécessaire pour équilibrer les prévisions et les liquidations.

4) La régularisation des produits

Inscriptions suite aux notifications reçues

5) Titres annulés pour redevance spéciale

Les crédits inscrits au moment du budget 2011 (compte 673) concernant le service environnement, ne sont pas suffisants. Le dépassement s'élève à 2 435,07€.

6) Médiathèque de St Laurent d'Aigouze

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement prévus à la médiathèque de St Laurent d'Aigouze, il est nécessaire d'augmenter les crédits attribués au budget principal pour cette opération.

7) Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle

En date du 12 juillet 2011, le Conseil Général a notifié la répartition du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour les années 2006, 2007 et 2008. Cette dotation pour la Communauté de Communes s'élève à la somme de 3 285,00 €, il convient donc de l'intégrer dans les inscriptions du budget 2011.

8) Cession camion Service environnement

Dans le cadre du marché relatif à l'acquisition d'un camion 26 T neuf pour le service environnement, il est nécessaire de procéder à la reprise de l'ancien camion actuellement affecté au service. Cette option entraîne la prévision de crédits qui permettront l'enregistrement de toutes les écritures de cession.

9) Subvention de l'Association les nautiques

Dans le cadre de la foire Exposition de Montpellier et afin de promouvoir les activités nautiques du territoire communautaire, une subvention d'un montant de 1 500,00 € va être octroyée à l'association « *Les Nautiques à Port Camargue* », il convient donc de l'intégrer dans les inscriptions du budget 2011.

Pour cela, il convient de réaliser la décision modificative n°1 sur le Budget Principal, ci-après détaillée :

Article	Désignation	Montant
D 023-01	Virement section investissement	147 082,00 €
D 21318-984-412	Bâtiments	-985,00 €
D 21318-989-321	Réseau bibliothèques intercommunale	-41 500,00 €
D 2158-985-812	Environnement	78 854,00 €
D 2182-985-812	Environnement	26 200,00 €
D 2313-919-414	Plancher et pontons Base Nautique	29 500,00 €
D 2313-982-020	Restauration scolaire de St Laurent d'Aigouze	119 200,00 €
D 2313-989-321	Réseau bibliothèques intercommunale	60 300,00 €
D 2315-970-811	Pluvial	-81 387,00 €
D 60611-020	Eau et Assainissement	-3 605,00 €
D 611-413	Contrats prestations de service	3 285,00 €
D 611-812	Contrats prestations de service	-2 436,00 €
D 6135-412	Locations mobilières	985,00 €
D 61522-413	Entretien de bâtiments	4 700,00 €
D 61523-90	Entretien de voies et réseaux	-1 500,00 €
D 637-020	Autres impôts et taxes	-1 051,00 €
D 6554-020	Contribution aux organismes de regroupement	4 656,00 €
D 6574-90	Subvention fonct. personnel droit privé	1 500,00 €
D 673-812	Titres annulés sur exercice antérieur	2 436,00 €
D 739116-020	Reversement sur FNGIR	5 986 103,00 €
R 021-01	Virement de la section de fonctionnement	147 082,00 €
R 024-812	Produits des cessions	43 100,00 €
R 7311-020	Contributions directes	9 513 708,00 €
R 7318-020	Autres impôts locaux ou assimilés	-3 503 604,00 €
R 7321-020	Attribution de compensation	- 114 860,00 €
R 7331-812	Taxe enlèvement ordures ménagères	105 101,00 €
R 74124-020	Dotations d'intercommunalité	-25 440,00 €
R 74126-020	Dotations compensation Groupement	-147 204,00 €
R 748313-020	Dotation compensation réforme TP	306 469,00 €
R 74832-020	Attributions du FDTP	3 285,00 €
R 7788-413	Produits exceptionnels divers	4 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget Principal ci-dessus détaillée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-117

**Décision modificative n°1 -
Budget Eau Potable**

Monsieur GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et évoque les articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

D'une part,

Vu l'article L 2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise les communes et leur établissement à reprendre dans leur budget, en recette de la section de fonctionnement, les crédits correspondant à un excédent de la section d'investissement, constatés après reprise des résultats, dans les cas et conditions définis par décret,

Vu le décret du 27 décembre 2005, codifié à l'article D 2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui définit les conditions dans lesquelles ces dispositions sont mises en œuvre par les collectivités concernées,

Considérant les comptes administratifs de plusieurs exercices successifs,

Considérant les dotations reçues par le Conseil Général, l'Agence de l'eau et les particuliers, pour un montant de 739 263.53 €, au cours des années 2006 à 2010,

Depuis plusieurs années, la section d'investissement du budget Eau Potable présente structurellement, un excédent d'un montant supérieur à 2 000 000 €.

Afin d'équilibrer plus aisément la section de fonctionnement, la Communauté de Communes souhaite reprendre une partie de l'excédent d'investissement.

D'autre part, il convient également de prévoir un réajustement des crédits inscrits au Budget Prévisionnel 2011 afin de pouvoir honorer la participation au Syndicat Mixte Nappe Vistrenque qui est plus importante que la prévision enregistrée.

Afin de tenir compte de ces deux points, il est nécessaire de réaliser la décision modificative n°1 sur le Budget Eau Potable, ci-après détaillée :

Article	Désignation	Montant
D 022	Dépenses imprévues	-651,00 €
D 023	Virement à la section d'investissement	739 000,00 €
D 1068	Autres réserves	739 000,00 €
D 6533	Cotisations de retraite	-9 100,00 €
D 658	Charges diverses de gestion courante	9 751,00 €
R 021	Virement section exploitation	739 000,00 €
R 778	Autres produits exceptionnels	739 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget Eau Potable, ci-dessus détaillée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-118

**Amortissements des achats de
moins de 500,00 €,
dits de faible valeur**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadjia PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur GENIALE, Vice-président, évoque la délibération n°2009-07-108 en date du 23 juillet 2009, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté la cadence de durées d'amortissements des immobilisations pour l'année 2009.

La réglementation actuelle permet d'affecter en section d'investissement des achats de faible valeur dans la mesure où il ne s'agit pas de biens de consommation courante.

Pour ne pas alourdir inutilement la gestion de notre patrimoine, il convient de fixer un seuil unitaire de 500,00 € TTC, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an (quel que soit la durée d'amortissement fixée par les délibérations antérieures). A partir d'un coût unitaire égal à 500,00 € TTC, les durées d'amortissement seront celles énoncées dans la délibération n°2009-07-108 du 23 juillet 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le seuil unitaire dit de faible valeur, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-119

**Approbation de l'avant-projet
pour le transfert des effluents de
St Laurent d'Aigouze**

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'études, de construction et d'exploitation du réseau d'assainissement des communes membres.

Les études d'avant-projet relatives au transfert des effluents de St Laurent d'Aigouze à la station d'épuration de Le Grau du Roi, sont terminées.

Après étude par le maître d'œuvre, la solution retenue se décompose comme suit :

Désignation	Montant estimatif (avec les honoraires)
Solution par assainissement pneumatique	2 910 000,00 € HT

Les honoraires incluent la maîtrise d'œuvre, les bureaux d'études (BET) et les relevés topographiques. Ces travaux font l'objet d'une modification de l'arrêté d'autorisation de la STEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet en retenant la solution par assainissement pneumatique d'un montant estimatif de 2 910 000,00 € HT,
- D'autoriser le Président à engager les démarches administratives pour ces travaux, (loi sur l'eau, PC, ...)
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-120

**Transfert des effluents -
Demande d'aide financière à
l'Agence de l'Eau**

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'études, de construction et d'exploitation du réseau d'assainissement des communes membres.

Dans le cadre du transfert des effluents de St Laurent d'Aigouze à la Station d'épuration du Grau du Roi, il est nécessaire de réaliser quatre analyses sur les substances dangereuses, dont le coût de ces analyses s'élève environ à 30 000 € TTC.

Ces analyses pouvant faire l'objet d'une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-121

**Décision modificative n°1
Budget Assainissement pour le
transfert des effluents
de Saint Laurent d'Aigouze**

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'études, de construction et d'exploitation du réseau d'assainissement des communes membres.

Dans le cadre du transfert des effluents de St Laurent d'Aigouze à la Station d'épuration du Grau du Roi, il est nécessaire de réaliser quatre analyses sur les substances dangereuses, dont le coût de ces analyses s'élève environ à 30 000,00 € TTC.

En conséquence, il convient d'inscrire les crédits correspondants en réalisant la décision modificative n°1 sur le budget Assainissement, comme détaillée ci-dessous :

Article	Désignation	Montant
D 022	Dépenses imprévues	-30 000,00 €
D 617	Etudes et recherches	30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement, telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-122

Convention cadre de mise à disposition de la nacelle élévatrice de la Communauté de Communes Terre de Camargue sur le territoire communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CUBILIER, Vice-président, informe que la Communauté de Communes possède une nacelle qu'elle a acquise pour des travaux en hauteur et pour l'entretien des chauffages de la salle Camargue sur la commune d'Aigues Mortes.

La Communauté de Communes Terre de Camargue est sollicité par les communes membres et leurs structures d'intérêt publics pour la mise à disposition de la nacelle élévatrice.

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition, une convention cadre a été établie, consentie à titre gracieux, définissant les droits et obligations de chaque partie, notamment en matière de communication et d'assurances ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention cadre de mise à disposition de la nacelle de la Communauté de Communes, à conclure exclusivement avec les communes membres et leurs structures d'intérêt publics, à titre gracieux, et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-123

**Marché public de techniques de
l'information et de la
communication : services de
télécommunications, Abonnement
téléphonie fixe, communications
téléphonie fixe, téléphonie mobile,
accès internet et services associés**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadjia PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose que, conformément au Code des Marchés Publics selon les articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77, un appel d'offres ouvert a été lancé le 26 mai 2011 avec date limite de réception des offres, fixée au 29 juillet 2011.

Ce marché est divisé en 4 lots :

- Lot 1 : Abonnements téléphonie fixe
- Lot 2 : Communications téléphonie fixe
- Lot 3 : Téléphonie mobile
- Lot 4 : Accès internet et services associés

Il s'agit d'un marché attribué en « marchés séparés » à bons de commandes sans minimum, ni maximum. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le marché est conclu pour une période initiale de 3 mois du 01/10/2011 au 31/12/2011 et peut être reconduit par période successive d'un an et pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2014.

La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 5 septembre 2011, a attribué le marché de la façon suivante :

Lot 1 : Abonnements téléphonie fixe est attribué à l'entreprise France TELECOM sise à 31506 TOULOUSE.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix indiqués dans les documents suivants : Description Technique et Financière de l'offre (DTFO) du lot 1.

Les tarifs proposés se décomposent comme suit :

Ligne analogique :

- Abonnement principal : 13,38 € ht, par mois
- Abonnement professionnel : 15,70 € ht, par mois
- Abonnement professionnel présence : 18 € ht, par mois

Ligne Numéris TO: 18 € HT par canal et par mois.

Ligne Numéris T2 : de 14 à 19.99 € HT par canal et par mois.

Ces prix correspondent au prix « *catalogue* » de l'opérateur.

Si les coûts proposés par l'opérateur sont amenés à évoluer à la baisse, pendant la durée totale du marché, le titulaire s'engage à faire bénéficier la Communauté de Communes de toute réduction, et de façon proportionnellement aux prix contractuels, qu'il appliquerait à l'ensemble de sa clientèle.

Lot 2 : Communication téléphonie fixe est attribué à l'entreprise ILIAD TELECOM sise à 75008 PARIS.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix indiqués dans les documents suivants : Description Technique et Financière de l'offre (DTFO) du lot 2.

Les tarifs proposés se décomposent comme suit :

- Local et national: 0.0148 € HT la minute
- International : 0.033 € HT la minute
- GSM (06) : puis 0.033 € HT la minute

Ces prix correspondent au prix « *catalogue* » de l'opérateur.

Si les coûts proposés par l'opérateur sont amenés à évoluer à la baisse, pendant la durée totale du marché, le titulaire s'engage à faire bénéficier la Communauté de Communes de toute réduction, et de façon proportionnellement aux prix contractuels, qu'il appliquerait à l'ensemble de sa clientèle.

Lot 3 : Téléphonie mobile est attribué à l'entreprise ORANGE FRANCE sise à 94745 ARCUEIL.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix indiqués dans les documents suivants : Description Technique et Financière de l'offre (DTFO) du lot 3.

Les tarifs proposés se décomposent comme suit :

- 65% de remise par ligne
- FORFAIT 1 H : 7.35 € (ce tarif intègre les remises)
- FORFAIT 3 H : 11.55 € (ce tarif intègre les remises)
- FORFAIT 4 H : 13.65 € (ce tarif intègre les remises)
- FORFAIT 5 H : 15.75 € (ce tarif intègre les remises)
- FORFAIT 6 H : 17.85 € (ce tarif intègre les remises)
- Prix de la minute au-delà du forfait : 0.15 € HT (0.063 € HT en internet)
- Prix de la fourniture : entre 1€ et 379,90€ HT

Ces prix correspondent au prix « *catalogue* » de l'opérateur.

Si les coûts proposés par l'opérateur sont amenés à évoluer à la baisse, pendant la durée totale du marché, le titulaire s'engage à faire bénéficier la Communauté de Communes de toute réduction, et de façon proportionnellement aux prix contractuels, qu'il appliquerait à l'ensemble de sa clientèle.

Lot 4 : Accès internet et services associés est attribué à l'entreprise France TELECOM sise à 31506 TOULOUSE.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix indiqués dans les documents suivants : Description Technique et Financière de l'offre (DTFO) du lot 4.

Les tarifs proposés se décomposent comme suit :

- Internet et téléphone Pro : 39 € ht/mois,
- Internet Pro solo : 35 € HT/mois,
- Location Livebox : 2.51 € HT/mois,
- Location Livebox Pro: 5 € HT/mois,
- Formule découverte : 17.56 € HT/mois,
- Livebox Zen : 24.16 € HT/mois.

Ces prix correspondent au prix « *catalogue* » de l'opérateur.

Si les coûts proposés par l'opérateur sont amenés à évoluer à la baisse, pendant la durée totale du marché, le titulaire s'engage à faire bénéficier la Communauté de Communes de toute réduction, et de façon proportionnellement aux prix contractuels, qu'il appliquerait à l'ensemble de sa clientèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de techniques de l'information et de la communication : services de télécommunications, abonnement téléphonie fixe, communications téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès internet et services associés, comme susvisée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-124

**Marché public pour la fourniture
et pose de colonnes d'apport
volontaire enterrées sur le
territoire communautaire**

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose que, conformément au Code des Marchés Publics selon les articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77, un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 juillet 2011 avec date limite de réception des offres fixée au 2 septembre 2011.

Le marché comprend la fourniture du dispositif complet de colonnes enterrées d'apport volontaire des déchets recyclables, la livraison et le déchargement complet sur site des colonnes à enterrer, ainsi que tous leurs accessoires et la pose complète des colonnes enterrées dans la fouille prévue à cet effet, ainsi que l'exécution des finitions nécessaires à la mise en œuvre finale de l'équipement (fixations, stabilisation).

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un minimum et un maximum. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

La prestation sera rémunérée par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).

Le montant total des commandes pour la durée totale du marché est défini(e) comme suit :

Seuil minimum	120 000,00 € HT
Seuil maximum	500 000,00 € HT

Pour la période initiale de la notification jusqu'au 31/12/2011

Seuil minimum	34 000,00 € HT
Seuil maximum	150 000,00 € HT

Pour la deuxième année : du 01/01/2012 au 31/12/2012

Seuil minimum	34 000,00 € HT
Seuil maximum	150 000,00 € HT

Pour la troisième année : du 01/01/2013 au 31/12/2013

Seuil minimum	52 000,00 € HT
Seuil maximum	200 000,00 € HT

L'option 1 : marquage des colonnes, 3m³ – 4m³ – 5m³ a été retenue pour un montant de 19,30 € HT (TVA 3,78 €) soit 23,08 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31/12/2013.

La Commission d'Appel d'Offres réunit le 19 septembre 2011 a attribué le marché à l'entreprise Citec Environnement sise à NANTERRE 92737.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché pour la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire enterrées sur le territoire communautaire à l'entreprise Citec Environnement, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-125

**Marché public pour la
maintenance multi techniques
des installations de la piscine
communautaire située sur la
commune de Le Grau du Roi**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Un appel d'offres ouvert pour le marché public de la maintenance multi techniques des installations de la piscine communautaire située sur la commune de Le Grau du Roi, soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 6 juillet 2011, avec date limite de réception des offres, fixée au 2 septembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres réunit le 19 septembre 2011 a attribué le marché public pour la maintenance multi techniques des installations de la piscine communautaire située sur le territoire de la commune de Le Grau du Roi, d'une durée de 5 ans, à l'entreprise DALKIA FRANCE sise à Montpellier 34000.

Le marché se décompose comme suit :

- Pour la prestation P1 : Fourniture et gestion énergétique
La prestation s'élève à 204 685,00 € HT soit 236 356,10 € TTC
- Pour la prestation P2 : Exploitation et maintenance multi techniques
La prestation s'élève à 103 630,00 € HT soit 123 941,48 € TTC
- Pour la prestation P3 : Garantie total forfaitaire
La prestation s'élève à 21 940,00 € HT soit 26 240,24 € TTC
- Pour la prestation « Travaux d'Aménagement »
La prestation s'élève à 67 786,00 € HT soit 81 072,06 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public pour la maintenance multi techniques des installations de la piscine communautaire située sur la commune de Le Grau du Roi, à l'entreprise DALKIA FRANCE sise à Montpellier 34000, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-126

**Marché public de travaux pour le
chemisage des réseaux d'eaux
pluviales sur le territoire
communautaire**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau d'eaux pluviales des communes membres ».

Un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux à bons de commande pour le chemisage d'eaux pluviales sur le territoire communautaire, soumis aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 19 mai 2011, avec date limite de réception des offres, fixée au 25 juillet 2011.

Pour l'ensemble des tronçons, le marché intègre les prestations suivantes :

- L'évacuation ponctuelle des effluents
- Le curage hydrodynamique soigné de la canalisation à réhabiliter
- La vérification de l'état initial par inspection télévisée
- Le fraisage des dépôts de graisse et autres obstacles à l'aide d'un robot découpeur
- L'injection de résine acrylique
- La découpe des branchements pénétrants et le fraisage des décalages
- La réhabilitation totale du tronçon par chemisage structurant polymérisé en place
- Le traitement des branchements directs
- La réhabilitation de quelques branchements et boîtes de branchement
- La réhabilitation des regards de visite
- La vérification des travaux effectués (essais sur le gainage)
- La remise en service de l'ouvrage.

Les travaux intègrent également la réhabilitation de l'ensemble des regards, consistant à la réalisation :

- d'un décapage préalable du regard
- d'injections pour rétablissement de l'étanchéité
- d'enduits projetés au mortier de ciment résistants à l'H2S

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un seuil maximum. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).

Lors de sa réunion du 5 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres, a attribué le marché à l'entreprise BARRIQUAND sise à COMPIEGNE (60204).

Le marché est conclu pour une période initiale de 9 mois à compter de la date de notification du marché avec possibilité de reconduction par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, avec un seuil maximum s'élevant à 125.000,00€ HT, comme indiqué ci-dessous :

Durée initiale du marché	Seuil maximum 125.000,00 € HT
1 ^{ère} période de reconduction	Seuil maximum 125.000,00 € HT
2 ^{ème} période de reconduction	Seuil maximum 125.000,00 € HT
3 ^{ème} période de reconduction	Seuil maximum 125.000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de travaux pour le chemisage des réseaux d'eaux pluviales sur le territoire communautaire, à l'entreprise BARRIQUAND sise à COMPIEGNE (60204), dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-127

**Marché public de travaux pour
des travaux divers d'eaux usées
sur le territoire communautaire**

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau d'assainissement des communes membres ».

Un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux divers d'eaux usées sur le territoire communautaire, soumis aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 16 juin 2011, avec date limite de réception des offres, fixée au 28 juillet 2011.

Les travaux intègrent les prestations suivantes :

- Installation de chantiers
- Démarches administratives
- Prestations réglementaires concernant la préparation des travaux à réaliser
- Repérage de tous les ouvrages existants et protection
- Mise en place d'un réseau de substitution pendant les travaux
- Dépose des réseaux d'eaux usées existants
- Remises en conformité du réseau et branchements
- Réalisation réseaux eaux usées
- Reprise de tous les branchements d'eaux usées avec mise en place des caisses à passage direct sur domaine public
- Raccordements sur existant
- Mise à niveau des ouvrages hydrauliques
- Toutes prestations intéressant le réseau d'eaux usées n'entrant pas dans le cadre de la Délégation de Service Public
- Remise en état des voiries après interventions
- Les essais et contrôles nécessaires
- L'établissement des dossiers des ouvrages exécutés (D.O.E)

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un seuil maximum. Les bons de commandes seront notifiés par le maître d'œuvre au fur et à mesure des besoins.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).

Lors de sa réunion du 5 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché public de travaux pour des travaux divers d'eaux usées sur le territoire communautaire à l'entreprise BEC FRERES sise à ST GEORGES D'ORQUES (34680).

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du marché avec possibilité de reconduction par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, avec un seuil maximum s'élevant à 200 000,00 € HT, comme indiqué ci-dessous :

Durée initiale du marché	Seuil maximum 200.000,00 € HT
1 ^{ère} période de reconduction	Seuil maximum 200.000,00 € HT
2 ^{ème} période de reconduction	Seuil maximum 200.000,00 € HT
3 ^{ème} période de reconduction	Seuil maximum 200.000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de travaux pour des travaux divers d'eaux usées sur le territoire communautaire à l'entreprise BEC FRERES sise à ST GEORGES D'ORQUES (34680), dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-128

**Marché public de travaux pour
l'avenue Jean Jaurès
sur la commune
de Le Grau du Roi**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau de distribution d'eau potable des communes membres ».

Un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux pour l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Le Grau du Roi, soumis aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 5 mai 2011, avec date limite de réception des offres, fixée au 15 juin 2011.

Le marché se décompose en deux lots, comme suit :

- Lot n°1 : Réseau eau potable
- Lot n°2 : Essais au pénétromètre

Lot n°1 - Réseau d'eau potable

- Mise en place du cantonnement, mise en sécurité du chantier
- Travaux préparatoires
- Repérage de tous les ouvrages existants et protection
- Etablissement du plan d'exécution
- Mise en place d'un réseau de substitution pendant les travaux par tronçons
- Réalisation de tranchées
- Déposes partielles des réseaux d'eau potable et branchements existants
- Remplissage par du béton auto compactant des parties de réseau abandonné
- Réalisation réseau eau potable
- Reprise de tous les branchements d'eau potable avec mise en place des abris compteurs enterrés sur domaine public
- Raccordements sur existant
- Mise à niveau des ouvrages hydrauliques du présent lot
- Auto contrôles des compactages de remblaiements de tranchées
- Reprises des dallages, enrobés et gazons sur tranchées

Lot n°2 – Essais au pénétromètre

- Repérage de tous les ouvrages existants et protection
- Implantation des points de mesures
- Prises de mesures
- Traitement des informations collectées
- Edition et remise de rapports

Lors de sa réunion du 5 septembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de la façon suivante :

Lot n°1 - Réseau d'eau potable à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES PETAVIT sise à 84143 MONTFAVET, pour un montant de 369 764,14 € HT soit 442 237,91 € TTC.

Lot n°2 - Essais au pénétromètre

Le marché est déclaré infructueux et devra être relancé en procédure négociée avec publicité et mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de travaux pour l'avenue Jean Jaurès sur la commune du Grau du Roi, « Lot n°1 Réseau eau potable » à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES PETAVIT sise à 84143 MONTFAVET, dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-129

**Marché public de travaux pour le
chemisage des réseaux
d'eaux usées sur le territoire
communautaire**

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau d'assainissement des communes membres ».

Un appel d'offres ouvert pour le marché public de travaux du chemisage des réseaux d'eaux usées sur le territoire communautaire, soumis aux dispositions des articles 33 3^oal. et 57 à 59 et en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 18 mai 2011, avec date limite de réception des offres fixée au 11 juillet 2011.

Pour l'ensemble des tronçons, le marché intègre les prestations suivantes :

- La dérivation provisoire des effluents
- Le curage hydrodynamique soigné de la canalisation à réhabiliter
- La vérification de l'état initial par inspection télévisée
- Le fraisage des dépôts de graisse et autres obstacles à l'aide d'un robot découpeur
- La découpe des branchements pénétrants et le fraisage des décalages
- La réhabilitation totale du tronçon par chemisage structurant polymérisé en place
- Le traitement des branchements directs
- La réhabilitation de quelques branchements et boîtes de branchement
- La réhabilitation des regards de visite
- La vérification des travaux effectués (essais sur le gainage)
- La remise en service de l'ouvrage

Les travaux intègrent également la réhabilitation de l'ensemble des regards, consistant à la réalisation :

- d'un décapage préalable du regard
- d'injections pour rétablissement de l'étanchéité
- d'enduits projetés au mortier de ciment résistants à l'H2S

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un seuil maximum. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).

Le marché est conclu pour une période initiale de 3 mois à compter de la date de notification du marché. Il pourra être reconduit par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, avec un seuil maximum s'élevant à 300.000,00 € HT comme indiqué ci-dessous :

Durée initiale du marché	Seuil maximum 300.000,00 € HT
1 ^{ère} période de reconduction	Seuil maximum 600.000,00 € HT
2 ^{ème} période de reconduction	Seuil maximum 600.000,00 € HT
3 ^{ème} période de reconduction	Seuil maximum 600.000,00 € HT

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres émis lors de sa réunion du 5 septembre 2011, le marché est déclaré infructueux et devra être relancé en procédure négociée avec publicité et mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De relancer le marché public de travaux pour le chemisage des réseaux d'eaux usées sur le territoire communautaire, dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011
Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-130

**Marché public de travaux pour la
construction d'un restaurant
scolaire sur la commune de
St Laurent d'Aigouze -
Avenant n°2 – Lot n°1
« Gros Œuvre »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque :

- la décision n°10-73 en date du 26 octobre 2010 par laquelle le marché de travaux du lot n°1 « Gros Œuvre » pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, a été attribué à l'entreprise DARVER sise à VENDARGUES - 34470, pour un montant de 81 160,64 TTC.
- La délibération n°2011-05-66 en date du 23 mai 2011 par laquelle, le Conseil Communautaire a adopté un avenant n°1 modifiant le montant de la prestation.

Initialement, il était prévu la pose de bordures béton pour délimiter et stabiliser les espaces extérieurs, sauf côté stade où était déjà prévu un muret de soutènement car le dénivelé y était plus conséquent.

Lors de l'instruction du permis de construire, les services hydrauliques ont demandé de rehausser le bâtiment de 10 cm, par précaution face aux risques d'inondation du département. Cette modification nécessite une rehausse des patios pour conserver une continuité des espaces intérieurs-extérieurs et permettent aux enfants de déjeuner en extérieur, à la belle saison.

Cette surélévation augmentant le dénivelé entre patio et terrain naturel extérieur, les bordures béton prévues initialement ne garantissent plus la tenue des remblais. Le bâtiment se situant d'un côté à proximité de l'école existante et de l'autre en bordure du fossé, il est impossible de réaliser des modifications du sol extérieur (tel qu'un talus le long du patio) qui aurait pu renforcer la tenue de l'ensemble.

Il est donc nécessaire de réaliser un muret de soutènement périphérique, pour permettre de conserver un patio plan, qui garde son rôle de lieu de restauration et garantir la stabilité des remblais nécessaires.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 10 juin 2011. Le montant total de l'avenant n°2 est fixé à 5 363,41 € TTC.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché:81 160,64 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 :5 363,41 € TTC
- Montant total définitif du marché :86 956,70 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 6,60% du contrat initial. Le cumul de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 représente une augmentation de 7,13% du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°2 au marché public de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze - Lot n°1 « *Gros Œuvre* », comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-131

**Construction d'une unité de
traitement des pesticides -
Rachat de 6 filtres à charbon actif
pour le traitement des pesticides
sur la station de pompage
d'Aimargues, débit de traitement
de 360m³/h -**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau de distribution d'eau potable des communes membres ».

Par délibération n°2007-11-14-18 en date du 14 novembre 2007, le Conseil Communautaire a attribué les marchés pour le traitement des pesticides sur la station de pompage des baïsses à Aimargues, lot n°1 « travaux d'équipements et de génie civil » et lot n°2 « location de filtres à charbon actif », à l'entreprise SDEI sise à Aimargues 30470.

Ce marché prévoyait la location sur 3 ans pour 6 filtres à charbon actif, à compter de la mise en service, qui a eu lieu le 31 juillet 2008 et a pris fin le 31 juillet 2011.

Les pesticides étant toujours présents dans l'eau prélevée, il convient de racheter les filtres afin d'assurer un traitement curatif.

En date du 4 juillet 2011, la SDEI a transmis à la Communauté de Communes Terre de Camargue, un devis qui s'élève à 119 507,91 € TTC et qui correspond à l'achat de 6 filtres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le devis et de prendre en charge cette dépense, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-132

**Marché public de travaux
pour le chemisage
des réseaux d'eaux usées
sur le territoire communautaire
Avenant n°1**

Monsieur CUBILIER, Vice-président, évoque la décision n°10-45 en date du 10 juin 2010 par laquelle le marché de travaux à bon de commande pour les travaux de chemisage sur les réseaux d'eaux usées du territoire communautaire, a été attribué à l'entreprise BARRIQUAND sise à COMPIEGNE - 60204, pour un montant de 717 600,00 € TTC.

L'entreprise BARRIQUAND ayant un problème sur son matériel technique, a dû faire appel à son cotraitant pour réaliser les travaux demandés par la Communauté de Communes.

A l'origine du marché, les prestations s'établissaient comme suit :

- Entreprise BARRIQUAND : 300 545,00 € HT
- Entreprise EHTP : 128 805,00 € HT

Compte tenu de l'intervention supplémentaire du cotraitant, la nouvelle répartition s'établit comme suit :

- Entreprise BARRIQUAND : 282 278,00 € HT
- Entreprise EHTP : 147 072,00 € HT

Cet avenant ne modifie en rien l'économie du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché public de travaux pour le chemisage des réseaux d'eaux usées sur le territoire communautaire, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-133

**Marché public de travaux pour la
construction d'un restaurant
scolaire sur la commune
de St Laurent d'Aigouze
Avenant n°2 - Lot n°15
« Vrd/Espaces Verts »**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque :

- la décision n°10-73 en date du 26/10/2010 par laquelle le marché de travaux du lot n°15 « Vrd/Espaces Verts, pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, a été attribué à l'entreprise LEFEVBRE sise à LUNEL – 34400, pour un montant de 101 789,06 € TTC
- la délibération n°2011-05-67 en date du 23 mai 2011, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté l'avenant n°1 au lot n°15 – « Vrd/Espaces Verts »

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire de St Laurent d'Aigouze, il est nécessaire de supprimer des bordures de trottoir qui bloquent le passage des enfants et réaliser un chanfrein en béton pour atténuer la différence de niveau une fois les bordures supprimées.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché:85 107,91 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 :3 751,00 € HT
- Montant total définitif du marché :88 858,91 € HT

L'avenant entraîne une augmentation de 4,41 % du contrat initial. Le cumul de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 représente une augmentation de 10,96 % du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°2 au marché public de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze - Lot n°15 « Vrd/Espaces Verts » comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLENGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-134

**Fixation de la formule de calcul
du montant de la redevance
spéciale à appliquer aux petits
producteurs non ménagers de
déchets et adoption
de la convention cadre**

Madame BRACHET, Vice-présidente expose :

Vu l'article L.110-1-II du Code de l'environnement qui précise que chaque professionnel est seul responsable des déchets qu'il produit.

Vu l'article L.2224-14 du CGCT et le choix de la Communauté de Communes Terre de Camargue de rendre service aux usagers non ménagers en prenant en charge leurs déchets.

Vu l'article L.2333-78 du CGCT qui prévoit que, dans ce cas, le coût du service doit être répercuté sur chaque professionnel bénéficiant du service, à hauteur de ce qu'il consomme.

Les petits producteurs non ménagers de déchets sont ceux disposant de bacs de conteneurisation dont le volume total est inférieur ou égal à :

- 240 litres sur les secteurs sur lesquels la collecte des déchets est réalisée six ou sept fois par semaine, même si elle est diminuée au cours de l'année.
- 480 litres sur les secteurs sur lesquels la collecte des déchets est réalisée deux ou trois fois par semaine, quel que soit la période de l'année considérée,

La formule de calcul du montant de Redevance Spéciale applicable aux petits producteurs non ménagers de déchets proposée est la suivante :

$$R = TEOM + F_P$$

Avec :

- **R** : montant annuel de Redevance Spéciale du par l'utilisateur producteur de déchets
- **TEOM** : montant annuel de taxe d'enlèvement des ordures ménagères payé par l'utilisateur
- **F_P** : forfait d'accès des petits producteurs non ménagers de déchets au service public de prise en charge des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la formule, ci-dessus présentée, pour calculer le montant de la redevance spéciale à appliquer aux petits producteurs non ménagers de déchets,
- D'adopter la convention cadre y afférent, à conclure avec chaque petit producteur non ménager de déchets,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

**Le Président,
Léopold ROSSO**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-135

**Fixation de la formule de calcul
du montant de la redevance
spéciale à appliquer aux
moyens et gros producteurs non
ménagers de déchets et
adoption de la convention cadre**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Madame BRACHET, Vice-présidente expose :

Vu l'article L.110-1-II du Code de l'environnement qui précise que chaque professionnel est seul responsable des déchets qu'il produit.

Vu l'article L.2224-14 du CGCT et le choix de la Communauté de Communes Terre de Camargue de rendre service aux usagers non ménagers en prenant en charge leurs déchets.

Vu l'article L.2333-78 du CGCT qui prévoit que, dans ce cas, le coût du service doit être répercuté sur chaque professionnel bénéficiant du service, à hauteur de ce qu'il consomme.

Elle évoque la délibération n° 2009-09-155 du 09/09/2009 relative à la fixation de la formule de calcul de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets et à l'approbation du contrat cadre à conclure avec chacun.

Les moyens et gros producteurs non ménagers de déchets sont ceux disposant de bacs de conteneurisation dont le volume total est strictement supérieur à :

- 240 litres sur les secteurs sur lesquels la collecte des déchets est réalisée six ou sept fois par semaine, même si elle est diminuée au cours de l'année,
- 480 litres sur les secteurs sur lesquels la collecte des déchets est réalisée deux ou trois fois par semaine, quel que soit la période de l'année considérée,

Les formules de calcul du montant de Redevance Spéciale applicables aux moyens et gros producteurs non ménagers de déchets proposées sont les suivantes :

$$R = P \times (C_C + C_{EI}) + (V \times C_L) + F_G - TEOM$$

OU

$$R = P \times (C_C + C_{EI}) + (V \times C_L) + F_G - C_M$$

Avec :

- **R** : montant annuel de Redevance Spéciale du par l'utilisateur producteur de déchets
- **P** : poids annuel de déchets, en tonne, produit par l'utilisateur
- **C_C** : coût, en € TTC, de collecte d'une tonne de déchets
- **C_{EI}** : coût, en € TTC, de traitement d'une tonne de déchets

- **V** : volume total, en litres, de bacs dont dispose l'utilisateur pour conteneuriser ses déchets
- **C_L** : coût, en € TTC, de mise à disposition d'un litre de bac(s) de conteneurisation des déchets
- **F_G** : montant des frais de gestion
- **TEOM** : montant annuel de taxe d'enlèvement des ordures ménagères payé par l'utilisateur
- **C_M** : Coût, en € TTC, de prise en charge complète des ordures ménagères produites par un ménage sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Les coûts de prise en charge des déchets (**C_C**, **C_{EI}**, **C_L** et **C_M**) sont révisés annuellement en fonction des coûts réels de collecte et traitement supportés par la Communauté de Communes.

Le choix de l'une ou l'autre des formules présentées ci-avant est réalisé par chaque usager selon les modalités précisées dans la convention qui est conclue avec lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n° 2009-09-155 du 09/09/2009 déposée en Préfecture du Gard le 14/09/2009,
- D'approuver les formules, ci-dessus présentées, pour calculer le montant de la redevance spéciale à appliquer aux moyens et gros producteurs non ménagers de déchets,
- D'adopter la convention cadre y afférent, à conclure avec chaque moyen et gros producteur non ménager de déchets,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
 Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
 Le Président,
 Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-136

**Fixation de la formule de calcul
du montant de la redevance
spéciale à appliquer aux
campings et adoption
de la convention cadre**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Madame BRACHET, Vice-présidente expose :

Vu l'article L.110-1-II du Code de l'environnement qui précise que chaque professionnel est seul responsable des déchets qu'il produit.

Vu l'article L.2224-14 du CGCT et le choix de la Communauté de Communes Terre de Camargue de rendre service aux usagers non ménagers en prenant en charge leurs déchets.

Vu l'article L.2333-78 du CGCT qui prévoit que, dans ce cas, le coût du service doit être répercuté sur chaque professionnel bénéficiant du service, à hauteur de ce qu'il consomme.

Elle évoque la délibération n° 2009-06-88 du 24/06/2009 relative à la fixation de la formule de calcul de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers des campings.

La formule de calcul du montant de Redevance Spéciale applicable aux campings proposée est la suivante :

$$R = N_{Empl} \times P \times C_{PC} \times 90$$

Avec :

- **R** : montant annuel de Redevance Spéciale du par le camping producteur de déchets
- **N_{Empl}** : nombre d'emplacements de camping et mobil-homes présents au sein du camping
- **P** : poids de déchets, en kilogramme, produit par emplacement et par jour
- **C_{PC}** : coût, en € TTC, de prise en charge complète, par la Communauté de Communes, d'un kilogramme de déchets (conteneurisation, collecte, traitement et frais de gestion)
- **90** : durée forfaitaire, en jours, d'ouverture des établissements visés par la présente délibération.

Le coût de prise en charge des déchets, **C_{PC}**, est révisé annuellement en fonction des coûts réels de collecte et traitement supportés par la Communauté de Communes.

Le poids de déchets produit par emplacement et par jour est ajusté annuellement en fonction des quantités de déchets réellement collectées par la Communauté de Communes au sein de chaque établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n° 2009-06-88 du 24/06/2009, déposée en Préfecture du Gard le 26/06/2009,
- D'approuver la formule, ci-dessus présentée, pour calculer le montant de la redevance spéciale à appliquer aux campings,
- D'adopter la convention cadre y afférent, à conclure avec chaque camping,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011
Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-137

**Fixation de la formule de calcul
du montant de la redevance
spéciale à appliquer pour les
professionnels occupant le
domaine public et adoption
de la convention cadre**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Madame BRACHET, Vice-présidente expose :

Vu l'article L.110-1-II du Code de l'environnement qui précise que chaque professionnel est seul responsable des déchets qu'il produit.

Vu l'article L.2224-14 du CGCT et le choix de la Communauté de Communes Terre de Camargue de rendre service aux usagers non ménagers en prenant en charge leurs déchets.

Vu l'article L.2333-78 du CGCT qui prévoit que, dans ce cas, le coût du service doit être répercuté sur chaque professionnel bénéficiant du service, à hauteur de ce qu'il consomme.

Elle évoque les délibérations n°2009-06-89 et n°2009-06-90 du 24/06/2009 relatives à la fixation de la formule de calcul de la redevance spéciale pour les professionnels occupant le domaine public.

Le principe d'application de la Redevance Spéciale pour les professionnels installés en tout ou partie sur le domaine public, est basé sur la formule de calcul suivante :

$$R = S \times T_R \times C_{PC} \times 90$$

Avec :

- **R** : montant annuel de Redevance Spéciale du par l'utilisateur producteur de déchets
- **S** : surface du domaine public, en m², occupée par l'utilisateur
- **T_R** : taux estimé de remplissage moyen des établissements visés par la présente délibération
- **C_{PC}** : coût, en € TTC, de prise en charge complète, par la Communauté de Communes, d'un kilogramme de déchets (conteneurisation, collecte, traitement et frais de gestion)
- **90** : durée moyenne, en jours, d'ouverture des établissements visés par la présente délibération.

Le coût de prise en charge des déchets, C_{PC}, est révisé annuellement en fonction des coûts réels de collecte et traitement supportés par la Communauté de Communes.

Le taux estimé de remplissage moyen des établissements occupant le domaine public, T_R , est apprécié en fonction de l'activité de l'utilisateur concerné. Deux catégories sont ainsi définies : les activités de restauration (snacks, restaurants, terrasses de restaurants, ...) d'une part et les autres activités d'autre part (boutiques, ...). Ces taux sont ajustés annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'abroger les délibérations n° 2009-06-89 et n°2009-06-90 du 24/06/2009 déposée en Préfecture du Gard le 26/06/2009,
- D'approuver la formule, ci-dessus présentée, pour calculer le montant de la redevance spéciale à appliquer aux professionnels occupant le domaine public,
- D'adopter la convention cadre y afférent, à conclure avec chaque professionnel occupant le domaine public,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011
Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-138

**Fixation des tarifs
pour l'année 2011
pour le calcul
des montants dus au titre
de la Redevance Spéciale**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Madame BRACHET, Vice-présidente expose :

Vu l'article L.110-1-II du Code de l'environnement qui précise que chaque professionnel est seul responsable des déchets qu'il produit.

Vu l'article L.2224-14 du CGCT et le choix de la Communauté de Communes Terre de Camargue de rendre service aux usagers non ménagers en prenant en charge leurs déchets.

Vu l'article L.2333-78 du CGCT qui prévoit que, dans ce cas, le coût du service doit être répercuté sur chaque professionnel bénéficiant du service, à hauteur de ce qu'il consomme.

Les coûts unitaires fixés pour l'année 2011 pour l'application de la Redevance Spéciale aux usagers non ménagers sont les suivants :

- Coût, en € TTC, de collecte d'une tonne de déchets C_C : 89,84 € TTC / tonne
- Coût, en € TTC, de traitement d'une tonne de déchets C_{EI} ou C_T : 109,20 € TTC / tonne
- Coût, en € TTC, de mise à disposition d'un litre de bac(s) de conteneurisation des déchets C_L : 0,246 € TTC / litre
- Coût, en € TTC, de prise en charge complète des ordures ménagères produites par un ménage sur le territoire de la Communauté de Communes C_M : 178,85 € TTC / foyer
- Coût, en € TTC, de prise en charge complète, par la Communauté de Communes, d'un kilogramme de déchets (conteneurisation, collecte, traitement et frais de gestion) C_{PC} : 0,234 € TTC / kg
- Taux estimé de remplissage moyen des établissements occupant le domaine public T_R : 40 % pour les commerces de bouche et alimentaires et 20 % pour les autres commerces

- Forfait d'accès des petits producteurs non ménagers de déchets au service public de prise en charge des déchets F_p : 12 € TTC / an
- Les Frais de gestion F_g sont fixés à 4% du coût total de prise en charge des déchets pour chaque usager non ménager

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs pour l'année 2011, pour le calcul des montants dus au titre de la redevance spéciale, comme présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 19 septembre 2011

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-139

**Modification des tarifs relatifs à
la convention de reprise de la
ferraille issue des déchetteries
et points propres**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Madame BRACHET, Vice-présidente, évoque :

- la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et qui traduit la volonté de moderniser la gestion des déchets et leur élimination en développant la valorisation
- La délibération n°2011-06-84 en date du 20/06/2011 par laquelle, le Conseil Communautaire a adopté la convention de reprise de la ferraille issue des déchetteries et points propres, conclue avec la société Aubord Recyclage - ZAC Grande Terre - rue G. Eiffel sise à Aubord (30620).

Cette convention définissant les modalités administratives techniques et financières, est effective à compter du 8 août 2011 et valable pour une durée de 3 ans.

Les tarifs présentés dans cette convention ont cependant évolués au bénéfice de la Communauté de Communes.

Les nouveaux tarifs proposés pour la reprise de ces matériaux, sont les suivants :

- Pour la ferraille : le prix est établi mensuellement en fonction des cours du marché avec un tarif plancher fixé à 60 € TTC / tonne. Le prix M₀ de reprise fixé pour le mois précédent l'application de la convention est établi à 130 € TTC / tonne.
- Pour les batteries : le tarif est fixé à 300 € TTC / tonne ;
- Pour les câbles de pêche : le tarif est établi à 0 € / tonne dans la mesure où leur traitement nécessite des opérations de manutention contraignantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la modification des tarifs de la convention de reprise de la ferraille issue des déchetteries et points propres, telle que présentée ci-dessus, et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

N°2011-09-140

**Exonération de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères des parcelles 36 et
38 section AH du cadastre
d'Aigues Mortes**

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose l'article 1521-III du code Général des impôts prévoit que les conseils intercommunaux peuvent déterminer annuellement, de leur plein droit, les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les parcelles concernées par l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, sont les suivantes :

- Parcelle 38 Section AH Cadastre Aigues Mortes
9010 rue du port, 30220 Aigues Mortes dont le propriétaire est la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Parcelle 36 Section AH Cadastre Aigues Mortes
9012 route du Grau, 30220 Aigues Mortes dont le propriétaire est la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Parcelle 36 Section AH Cadastre Aigues Mortes
9009A rue du port, 30220 Aigues Mortes dont le propriétaire est la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Parcelle 36 Section AH Cadastre Aigues Mortes
15 rue du port, 30220 Aigues Mortes dont le propriétaire est la SARL Expl Ets Sirvent SO EX SIR, par M. Philippe SIRVENT

Les occupants des parcelles seront assujettis à la redevance spéciale afin de financer le service public d'élimination des déchets, qu'il leur est rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'exonération de la TEOM pour les dites parcelles, mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-141

**Exonération de la Taxe
d'Enlèvement des
Ordures Ménagères
Parcelle n°254 section AS du
cadastre d'Aigues Mortes**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose l'article 1521-III du Code Général des Impôts prévoit que les conseils intercommunaux peuvent déterminer annuellement, de leur plein droit, les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'usager occupant la parcelle n°254 section AS – située 567 route de Nîmes, 30220 Aigues Mortes, dont le propriétaire est la SCI LITTORAL CAMARGUE MEUBLES DU LITTORAL - VICAL LACOMBE, a conclu un contrat de prise en charge complète des déchets qu'il produit.

A ce jour, il ne bénéficie plus du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers proposé par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

En cas de présentation de déchets à la collecte de la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Redevance Spéciale lui sera immédiatement appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'exonération de la TEOM pour la dite parcelle, mentionnée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-142

**Convention de mise à
disposition d'équipements
sportifs communautaires à la
Mairie d'Aigues Mortes**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CONDE, Vice-président, évoque :

- les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et plus particulièrement sa compétence en matière de construction et d'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- la délibération n° 2010-07-100 en date du 21 juillet 2010 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention pour la mise à disposition du stade du Bourgidou et de la Salle Camargue à Aigues Mortes.

Le projet politique de territoire, mené par la Communauté de Communes, s'oriente vers la découverte du sport en direction des jeunes et permettre la pratique des sports liés à l'identité territoriale communautaire pour favoriser l'égalité des chances.

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes, les équipements sportifs communautaires sont mis, en priorité, à la disposition du collège d'Aigues Mortes.

Selon les disponibilités, ils sont également mis à la disposition des associations d'intérêt communautaire, des associations sportives et des établissements scolaires du 1^{er} degré sous couvert de la mairie, pour pratiquer des activités adaptées à leurs spécificités.

La Mairie d'Aigues Mortes regroupe un tissu associatif qui permet de découvrir et de pratiquer des activités d'expression physique, artistique et sportive, individuelles et collectives avec des objectifs éducatifs.

Il convient de conclure une convention avec la Commune d'Aigues-Mortes précisant le rôle et les obligations de chaque partie pour la mise à disposition du stade du Bourgidou et de la Salle Camargue à Aigues mortes, à des fins exclusives d'activités sportives ou assimilées.

La Communauté de Communes Terre de Camargue propose des créneaux horaires de façon globale à la commune d'Aigues-Mortes, qui aura la charge de les répartir auprès de ses associations locales. Un tableau récapitulatif exprimant le détail des créneaux par équipement sera annexé à la convention ainsi qu'une notification des règles d'utilisation, pour chaque site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour la mise à disposition d'équipements sportifs communautaires à la mairie d'Aigues Mortes, à titre gracieux, du 01/09/2011 au 30/09/2012, exception faite des mois de juillet et août, comme indiqué ci-dessus, et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-143

**Convention cadre de mise à
disposition annuelle du
Centre Aqua-Camargue**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et plus particulièrement sa compétence en matière de construction et d'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire et la délibération n° 2011-04-22 du 4 avril 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec chaque demandeur.

La Communauté de Communes Terre de Camargue est sollicitée par les associations sportives, pour la mise à disposition annuelle du Centre Aqua Camargue sis à Le Grau du Roi.

Afin de définir les modalités de mise à disposition du Centre Aqua Camargue ainsi que les droits et obligations de chacun, notamment en matière de communication et d'assurances, il convient de conclure une convention avec chaque utilisateur intéressé.

Pour cela, une convention a été établie, définissant les droits et obligations de chaque partie ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

Cette convention prévoit la gratuité pour les demandes émises par des collectivités, structures associatives ou autres, situées sur le territoire communautaire et la possibilité d'une mise à disposition payante ou gratuite, pour les structures situées hors territoire, le Conseil Communautaire étant alors invité à fixer le montant de la location pour chaque demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention cadre de mise à disposition annuelle du Centre Aqua Camargue, à conclure avec chaque utilisateur, pour l'année 2011/2012, telle que présentée ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-144

**Saison culturelle
Demande de subvention
pour l'année 2012, auprès
du Conseil Général du Gard**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur Léopold ROSSO, Président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « *activités culturelles d'intérêt communautaire* ».

Dans le cadre du Pôle du développement Culturel, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter pour l'année 2012, une aide financière de 20 000 € auprès du Conseil Général du Gard.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du soutien à la saison culturelle du territoire communautaire et sera affectée à la programmation de spectacles vivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De solliciter une aide financière, pour l'année 2012, auprès du Conseil Général du Gard, dans le cadre du Pôle de Développement Culturel, comme indiquée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :13/09/2011

Date d'affichage convocation :13/09/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	29	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
35	0	0

N°2011-09-145

**Attribution d'une clé
électronique aux plaisanciers
titulaires d'un contrat
d'amodiation dans le port
d'Aigues Mortes pour l'accès
aux sanitaires**

L'an deux mille onze et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laurent PELISSIER Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - Mme Christel PAGES pour Mme Marie ROCA - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour Mme Carine BORD

Absents excusés : M. Dominique DIAS - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Rodolphe TEYSSIER

Monsieur SPALMA, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue exerce la compétence relative aux « ports maritimes de plaisance » et gère les ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues Mortes et du Grau du Roi.

L'accès aux sanitaires du port de Plaisance d'Aigues Mortes a été sécurisé par la mise en place d'un digicode pour les plaisanciers de passage et par un lecteur de clé électronique pour les titulaires d'un contrat d'amodiation. Ces plaisanciers titulaires disposeront d'une clé électronique « *nominative* » pour l'accès aux sanitaires.

La première clé sera gratuite et correspond à un service offert aux plaisanciers titulaires d'un contrat d'amodiation.

Le titulaire pourra disposer à sa demande, de plusieurs clés. Toutefois, cette demande ne pourra excéder 3 clés (celle offerte, plus deux supplémentaires). Toute clé supplémentaire sera facturée 25 €. En cas de perte d'une clé, le plaisancier devra s'acquitter de la somme de 25 € pour la remplacer.

Ces clés seront compatibles avec le système de gestion personnalisée des bornes électriques des installations portuaires, qui seront activées en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter la fourniture des clés électroniques, telles que présentées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 20 septembre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO